

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

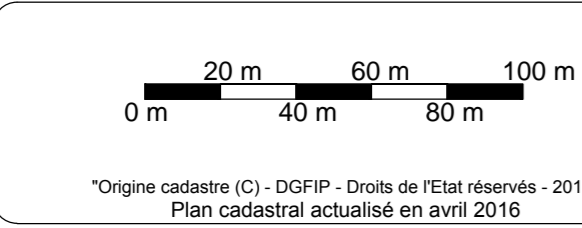
Commune de MAGNY VERNONIS

Document graphique
Sud de la commune au 1 / 2 000 ème

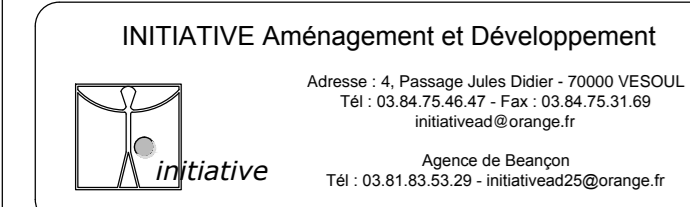
Pièce n° 4.3.17.2

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire :

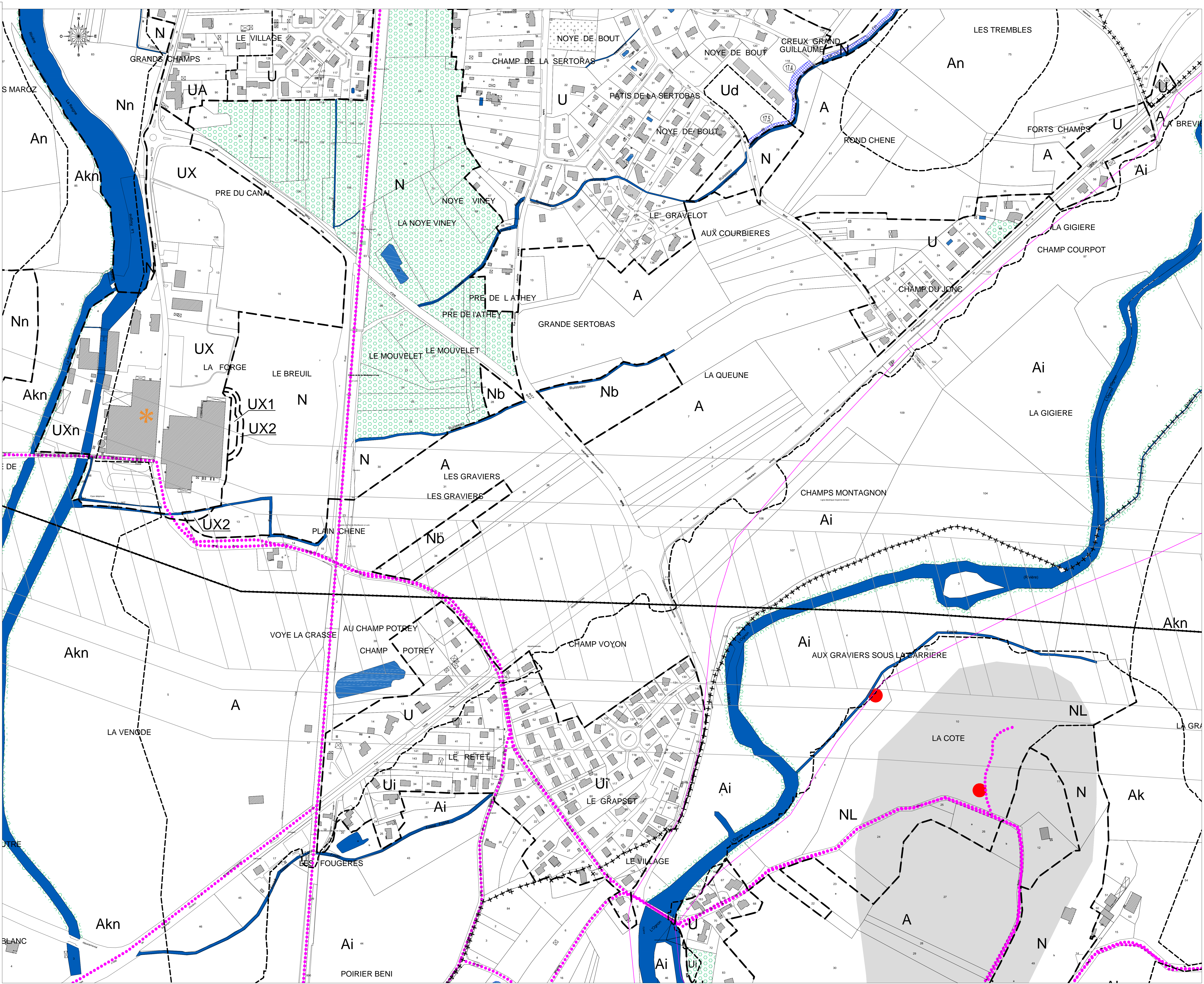


"Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012"
Plan cadastral actualisé en avril 2016



Légende
 - - - Limite de zones. - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

- ZONES URBAINES**
- UA Zone urbaine mixte - centre ancien
 - U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
 - Ud Secteur de la zone U soumis à une orientation d'aménagement et de programmation.
 - Ui Secteur de la zone U soumis à des risques d'inondations en lien avec le PPRI.
 - UX Zone urbaine à vocation d'activités économiques.
 - UXn Secteur de la zone UX soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS ou PPRI).
 - UX1/UX2 Secteurs de la zone UXa liés au site SEVESO.
- ZONES A URBANISER**
- 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.
 - 1AU₁₃ Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP jointe).
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 - Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations liés au PPRI.
 - An Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS ou PPRI).
 - Ak Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
 - Aki Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des risques d'inondations liés au PPRI.
 - Akn Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS ou PPRI).
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
 - Nn Secteur de la zone N soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS ou PPRI).
 - Ni Secteur de la zone N soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS ou PPRI).
 - NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.
 - Nb Secteur de la zone N dédié au stationnement des caravanes des gens du voyage.



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
17.4	Création de voirie	Commune	1657 m²

- Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
 - ▭ Exploitations agricoles.
 - ✳ ICPE soumis à autorisation (pour information).
 - 📍 Emplacements réservés et numéro d'opération.
- Secteurs concernés par des risques et nuisances**
- ▨ Canalisation de transport d'hydrocarbure liquide et zones de danger.
 - ▨ Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).
 - Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R. 12-11 j):**
- Cours d'eau, plans d'eau.
 - Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.